

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 16 octobre 2014

Etaient présents : tous les membres en exercice

Subventions aux associations

Présentation par Sarah Faivre de la proposition de la municipalité, l'idée est éventuellement de supprimer les petites sommes, de garder les associations sportives, culturelles et les 3 plus importantes associations humanitaires.

F. D'Amato : s'étonne de voir la subvention à l'amicale des pompiers disparaître ;

Un débat a lieu sur qui et comment peut prétendre à des subventions.

S. Galimard demande quelle est la grille de lecture qui permet l'attribution des subventions ?

1^{er} critère : siège social à Quingey, ensuite en fonction de leur demande (parfois subvention exceptionnelle pour un besoin spécifique), et charges de l'association (arbitre, ligue...)

Après discussion le maire propose de créer un groupe de travail et de voter les subventions au prochain CM.

Groupe de travail : Sarah Faivre, Florence d'Amato, Cédric Megel, Jacqueline Henry-Leloup, Sabine Galimard, Jean-Claude Goy

Redevance Occupation du Domaine Public

Les conventions signées en 2008 sont obsolètes, présentation des redevances en 2013.

Le maire propose un tour de table pour connaître l'avis de chacun :

JHenry-Leloup : donner le même nombre de m² à tous soit environ 50 m² pour égalité de traitement

JC Goy : délimitation des surfaces, limitées à 50 m²

Y. Billod-Laillet : idem

F. Lopez : permettrait de répondre au problème d'accès pour les passants

C. Megel : à nous de fixer un maximum de surface et un prix au m²

G. Cellier : fixer des limites pour éviter les débordements, et ensuite un prix au m² pas forcément le même pour tout le monde

N. Moysse : même prix au m² pour tous avec délimitation des surfaces pour ne pas avoir de débordements

J. Breuil : au départ partait sur l'idée de limiter à 50 m², 2 formules : un prix au m² et limiter à une surface

E. Gardier-Jacquot : pas d'accord pour que le prix soit identique, différent en fonction de l'emplacement

F. Mercet : fixer un prix pour tant de m² et un autre tarif si supérieur à la surface

S. Galimard : tout le monde doit payer le même prix, pas d'accord pour limiter la surface de ceux qui peuvent s'agrandir

F. D'Amato : si prix au m², le même pour tout le monde, tant mieux si certains peuvent avoir plus de surface

N. Kowal-Bondy : même prix au m² pour tout le monde et délimitation

P. Cart-Lamy : prix identique pour une surface équivalente pour tous, sauf la brasserie des sports qui n'est pas très visible, puis prix majoré pour les surfaces supplémentaires.

S. Faivre : suite à l'étude des coûts et surfaces actuelles, fixer à 7.5 € / m² et limiter la surface, et prix différents à partir de 37 m² (surface de la terrasse du p'tit quingeois), soit fixer à 10 € le m² supplémentaire

P.Cart-Lamy : calcul du coût par jour pour 37 m² à 7.5 € sur 5 mois soit 1.85 € par jour

et pour 70 m² à 10 € le m² supplémentaire sur 5 mois soit 4.05 € par jour

J. Breuil propose de conserver pour 2014 les tarifs de 2013 soit :

* 375 € pour le restaurant Le Messimo

* 285 € pour l'hôtel restaurant de la Truite de la Loue

* 285 € pour le petit Quingeois

* 375 € pour l'hôtel restaurant de l'Hôtel de ville

* 75 € pour le café des sports

et de fixer à compter de 2015 les tarifs comme suit en fonction des remarques des uns et des autres :

7.5 € par m² jusqu'à 37 m²

10 € le m² supplémentaire de 37 m² à 70 m² maximum

Décide de faire délimiter physiquement les terrasses, à la charge des commerçants, pour bien identifier le côté privé et circulation publique.

Décide de modifier en conséquence les conventions devenues obsolètes

Décide de reconduire la durée d'utilisation du domaine public du 1^{er} mai au 30 septembre soit 5 mois avec une tolérance pour quelques tables en dehors de la saison, en fonction de la météo

Décide que toute extension de l'existant sera soumise au conseil municipal

La délimitation des terrasses sera validée chaque année par la commune

Accepté avec 9 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention

Demande de subvention à formuler pour 2015

Les dossiers de subventions au CG doivent être transmis avant fin octobre.

- Aire de jeux HLM, accord du devis de Kompan pour 10 739.50 € HT et demandes de subventions au conseil général du Doubs et à la CAF

S Faivre : Réception de la proposition d'Assistance à Maitrise d'ouvrage du conseil général du Doubs pour la consultation du bureau d'étude de faisabilité du parc Champs l'Hoste

Le maire propose que le contenu de cette étude de faisabilité soit abordé lors d'un prochain conseil municipal.

Point sur les travaux d'assainissement à envisager

J. Breuil : étude de Ciresa reçue ce jour pour un coût d'environ 150 000 €

Rappel : le budget eau assainissement est excédentaire donc permet d'investir et suite à un plan de soutien aux entreprises le conseil général apporte un bonus de subvention de 10 % à condition que l'ordre de service intervienne avant fin mars 2015 et que les travaux soient terminés fin d'année 2015.

Ce dossier sera étudié en préalable avec le bureau d'étude et sera revu en conseil municipal.

Etat d'avancement des démarches engagées sur l'évolution du commerce local

Mme Paulin (Sapes R'lipopettes) est en discussion avec le maire pour trouver un nouveau local.

Un commerce type « gamme vert » serait intéressé par un local à Quingey, le maire est en relation avec le porteur de projet.

Pas de modification concernant la quincaillerie.

Motion adressée à la CCCQ pour le soutien au commerce local

S. Faivre en tant que présidente de la communauté de communes informe le conseil municipal qu'elle ne participera pas à la discussion et au vote.

J. Breuil explique que vu les démarches pour le développement du commerce au centre bourg et afin que les commerces ne se délocalisent pas ; Proposition d'une motion :

Le conseil municipal de Quingey, informé par la CCCQ de l'ouverture possible au commerce de négoce et notamment à la grande distribution dans la zone d'activités intercommunale, s'inquiète de cette orientation qui pourrait à terme mettre en difficulté le commerce local et générer le déplacement ou la fermeture de certains commerces.

Au moment où la commune de Quingey conduit des actions afin de conforter et de développer le commerce de proximité au bénéfice de tout un secteur géographique dans un contexte économique difficile, cette initiative de la CCCQ nous paraît inopportune.

Nous demandons à la communauté de communes de revenir à l'objet initial de la zone d'activités qui s'adressait à l'artisanat et aux entreprises.

De S. Galimard : pas certaine que la ZA se fasse au détriment de Quingey, rien n'est encore acquis

Vote : 8 pour 6 abstentions sur 14 votants

Questions diverses

- Chantal Gille Urvoy est nommée par le CM dans 2 commissions des Petites Cités Comtoises de Caractère
- J. Henry-Leloup : aimerait que la cérémonie du 11 novembre soit plus solennelle, participera l'école de théâtre, ensuite verre de l'amitié, demande qui veut bien participer. Sont d'accord Mmes D'Amato, Galimard, Kowal-Bondy, Gardier-Jacquot et Moyse en plus des adjoints
- P. Cart-Lamy : concernant les jardins familiaux le terrain est acheté, faire une commission, G. Cellier est intéressée
- Animation de Noël lors du marché du 19 décembre 2014
- P. Cart-Lamy réunira prochainement le groupe de travail mobilier pour la future médiathèque

La séance est levée à 22h45

Prochain conseil municipal : mercredi 19 novembre à 20h30 ou 20 h ?